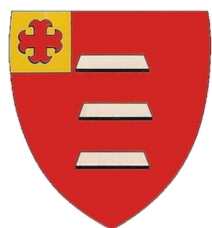


FRESNES



INFOS

À la une... De l'œuf à la poule

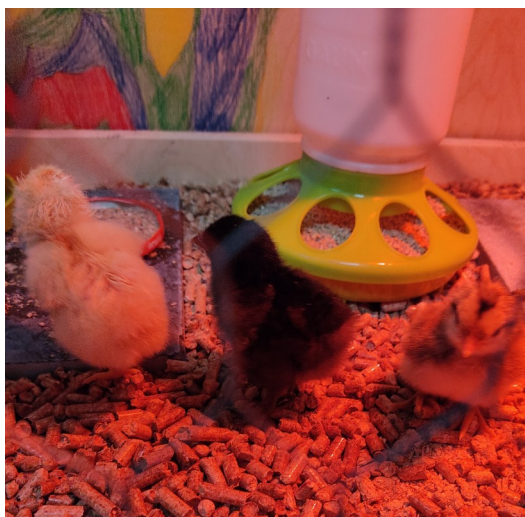
FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

Numéro 290

Juillet-Août 2021



Dans ce numéro

- De l'œuf à la poule
- Fermeture du secrétariat de mairie
- Cérémonie du 14 juillet
- Au Domaine Fresnois
- Rentrée en 6ème
- Location de la salle des fêtes
- Rentrée scolaire 2021
- Propreté de la commune
- Le transport à la demande
- Enseignements artistiques
- PanneauPocket
- Location de canoës
- Analyse de l'eau
- Sécurité des biens
- Canicule
- Frelons et abeilles
- Pêche à l'aimant

De l'œuf à la poule...

Les enfants de la garderie ont fait naître des poussins qui ont bien grandi et sont devenus coqs et poules.

Chaque enfant a pu suivre l'éclosion en couveuse et les difficultés que cela représente : chaleur, taux d'humidité et 21 jours de patience pour observer enfin les nouveau-nés tant espérés. Les enfants vous expliqueront pourquoi les poules n'ont pas la même couleur. Une belle expérience pédagogique.

Fermeture du secrétariat de mairie

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé :

du lundi 12 juillet au samedi 16 juillet 2021 inclus et

du lundi 9 août au samedi 20 août 2021 inclus.

Pendant ces deux périodes, et en cas d'urgence, vous pouvez laisser vos coordonnées (nom et téléphone) et votre message à l'adresse mail de la mairie : mairie@fresneslesmontauban.fr

En cas d'extrême urgence : 07 84 13 64 66

Fête Nationale du 14 juillet

La commémoration se déroulera **le mercredi 14 Juillet 2021** au monument aux morts à **11 heures. Masque obligatoire.**



La situation sanitaire s'améliorant, vous êtes tous invités à y participer, ainsi qu'au vin d'honneur à la salle des fêtes. A cette occasion seront remises des médailles du travail, ainsi qu'un bon pour l'achat de fournitures scolaires pour les enfants de Fresnes entrant en 6ème. Dans le respect des dernières consignes sanitaires.

Au Domaine Fresnois

Portes ouvertes « au Domaine Fresnois » et à l'institut de beauté « Natur'Hel » le 14 juillet 2021 à partir de 15 heures 30 au 5 rue de la Croix à Fresnes-lès-Montauban.

Voir tous les détails dans le **flyer ci-joint**.

Rentrée en 6ème au collège : bon d'achat

Un bon de 15 euros utilisable au Super U de Biache-Saint-Vaast pour l'achat de **fournitures scolaires** pour la rentrée 2021 est offert par la commune à tous les enfants habitant Fresnes, scolarisés au RPI ou dans un autre établissement.

Pour les enfants scolarisés ailleurs qu'au RPI, contactez la mairie par mail pour vous faire connaître (nom de l'enfant, adresse postale, document attestant du passage en 6ème) **avant le samedi 10 juillet 2021.**

Centres aérés juillet-août 2021

Nous vous rappelons que la commune attribue une participation financière sans conditions de ressources aux enfants inscrits dans les centres aérés. Cette participation est de **2,50 €** par enfant et par jour dans la limite de **25 jours**. Elle sera accordée uniquement aux enfants de la commune de Fresnes pour un centre aéré agréé, sans hébergement.

Veillez communiquer au secrétariat de mairie, les noms, prénoms et dates de naissance des enfants, la commune du centre aéré et les dates de fréquentation.

Location de la salle des fêtes

Au vu de l'évolution positive de la crise sanitaire, la location de la salle des fêtes est de nouveau possible.

Rentrée scolaire année 2021-2022

Rentrée des enseignants : mercredi 1er septembre 2021.

Rentrée des élèves : **jeudi 2 septembre 2021**



Pensez à inscrire, en mairie, dès maintenant, vos enfants à la garderie périscolaire.

La propreté da la commune, c'est l'affaire de tous

- **Destruction des mauvaises herbes**

La destruction des chardons, mauvaises herbes, orties est obligatoire lorsque leur prolifération constitue une gêne pour les habitants. Cette destruction doit être effectuée **au plus tard mi-juillet**.

Rappel : c'est au propriétaire ou locataire de désherber le trottoir et le caniveau devant son domicile.

Les deux agents techniques communaux effectuent ce désherbage pour les habitants ne pouvant pas physiquement le faire : se rapprocher de la mairie si vous avez besoin de cette aide.

- **Masques usagés**

Nous trouvons régulièrement des masques usagés sur le sol, à divers endroits de la commune et même à proximité de poubelles pourtant visibles, situation que nous déplorons.

- **Entretien des espaces verts**

Les espaces verts, les parterres sont nombreux dans la commune. Les pluies récurrentes de ces dernières semaines ont accéléré la poussée des mauvaises herbes. Les deux agents techniques communaux ne peuvent pas être partout en même temps : merci de faire preuve d'un peu de patience et d'indulgence

- **Nettoyons la nature**

La commune renouvelle cette opération qui aura lieu le samedi 25 septembre 2021. Détails dans le Fresnes Infos de septembre et sur un prochain PanneauPocket.

Le transport à la demande

La Communauté de Communes Osartis-Marquion élargit son offre de TAD (Transport A la Demande).

Tous les détails dans le **flyer ci-joint**.

Enseignements artistiques - rentrée 2021

Inscriptions et réinscriptions aux enseignements artistiques de la Communauté de Communes Osartis-Marquion : voir **flyer ci-joint**

Application PanneauPocket

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'application qui nous permet de vous diffuser des informations instantanément.



Pour ceux qui ne l'utilisent pas encore, vous trouverez ci-joint le **flyer explicatif**.

Location de canoës à la base nautique de Biache

Location possible : **les mercredis et samedis de 14 h à 17 h**.

Tarif unique : **10 euros par personne**

Renseignements et inscriptions au **06 80 34 02 87** ou par mail : **canoekayakbiachois@gmail.com**

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Dernier relevé (17 mai) : taux de Nitrates = **42,0 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Un bel été à tous

Etat civil

Elle nous a quittés : Marie-José RABOUILLE le 4 juin 2021



IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr

Sécurité des biens

La gendarmerie reconduit comme chaque année l'opération « **Vacances tranquilles** ». Pendant la période de congé, vous pouvez signaler votre absence prolongée du domicile à la brigade de gendarmerie de Vitry en Artois. Il est nécessaire de se déplacer à la gendarmerie pour transmettre cette information.



La gendarmerie rappelle quelques conseils pratiques :

- Pensez à verrouiller votre véhicule même stationné dans votre cour ou votre garage
- Fermez à clef votre porte même si vous êtes chez vous
- Placez vos clefs dans un endroit sûr (pas de clefs sous un paillasson ou dans un pot de fleurs) et éloigné des accès.
- N'inscrivez pas votre nom, ni votre adresse sur vos trousseaux de clefs
- Mettez en route l'alarme de votre habitation même pour une absence de courte durée.

Canicule

Le Ministère de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé nous communique quelques conseils pratiques en cas de forte chaleur pour les personnes fragiles : ne pas sortir aux heures les plus chaudes (de 11 heures à 15 heures), boire environ 1,5 l d'eau par jour, donner des nouvelles à sa famille et au voisinage, demander conseil au médecin traitant ou au pharmacien

Frelons et abeilles

En cas de suspicion de découverte d'un nid de frelons asiatiques ou d'essaim d'abeilles, il faut en informer la mairie, qui vous communiquera une liste d'entreprises professionnelles habilitées pour une éventuelle destruction qui reste à la charge de l'habitant.

Pêche à l'aimant : danger

La préfecture vous alerte sur les risques liés à la pêche à l'aimant dans les cours d'eau, lacs, canaux et rivières.

Les équipes de déminage sont de plus en plus souvent sollicitées dans l'urgence pour la découverte de munitions, suite à la pratique de la pêche à l'aimant.



Cette pratique est très dangereuse, doit être encadrée.

Cette pratique sans autorisation des services de l'Etat, donc de la préfecture, est illégale.